

Vous vous apprêtez à examiner le 20 mai prochain, dans le cadre d'une procédure d'urgence, le projet de Traité de Coopération de Défense entre la France et Djibouti.

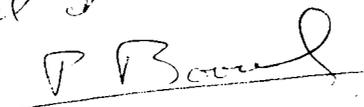
Avant de vous prononcer sur cette coopération, il me paraît indispensable de vous informer de l'état du dossier d'instruction concernant l'assassinat de mon mari, Bernard Borrel à Djibouti le 18/10/1995 à 22 heures, selon l'acte de décès dressé par l'état civil djiboutien. En effet, un témoin et des éléments du dossier criminel mettent en cause l'actuel chef de l'état djiboutien, élu et réélu depuis le 8 avril 1999. Vous pourrez ainsi aborder l'examen de ce projet en toute connaissance de cause.

Mon mari, magistrat, sorti major de la promotion du juge Michel, ancien procureur de la république à Lisieux, avait été envoyé à Djibouti par l'état français comme conseiller technique du ministre de la justice et des affaires musulmanes, pour contribuer à y établir un état de droit. Il travaillait aussi sur un dossier de terrorisme international, l'attentat du Café de Paris visant des militaires français, comme en attestent les pièces du dossier et l'attestation particulièrement explicite du juge anti-terroriste, Roger Le Loire. Par ailleurs des terroristes internationaux sont mis en cause dans son assassinat, dont deux définitivement condamnés pour des attentats anti-français. Pourtant le matin de la découverte de son corps, sans la moindre preuve et sans autopsie, les autorités françaises prétendront qu'il s'était suicidé par le feu alors qu'elles ne pouvaient ignorer qu'il avait été assassiné. Diffusant immédiatement des accusations de pédophilie à l'encontre de mon mari, elles empêcheront ainsi toute enquête sérieuse et immédiate d'avoir lieu. Bien que Madame Sophie Clément, juge d'instruction, ait établi en 2003 que mon mari a été assassiné, il faudra attendre octobre 2007 pour que l'état reconnaisse la mort en service dans le cadre d'un attentat, le procureur de la république de Paris ne reconnaissant l'assassinat que le 13 juillet 2017, après que les scellés essentiels du dossier aient été détruits. En mars 2020 le Tribunal Judiciaire de Paris reconnaîtra la faute lourde de l'état qu'il attribuera à des "erreurs grossières", notamment l'absence d'autopsie et la destruction des scellés.

Depuis la reconnaissance par le parquet de l'assassinat et le départ de Monsieur Paquaux (12ème juge d'instruction), le dossier criminel toujours en cours, ne fait l'objet que d'actes minimum, toujours à la demande des parties civiles, étant précisé que nos dernières demandes ont été rejetées aux motifs qu'elles étaient soit prématurées, soit trop tardives. Aujourd'hui, le dernier juge en charge du dossier, nommé à d'autres fonctions, n'a pas statué sur notre dernière demande d'actes alors que le prochain et 14ème juge d'instruction n'arrivera qu'en septembre prochain, retardant d'autant l'instruction du dossier. Par ailleurs et surtout, la dernière commission rogatoire internationale à destination de Djibouti du juge Paquaux datant de 6 ans, n'a jamais été réalisée : depuis la reconnaissance officielle de l'assassinat, Djibouti ne collabore plus judiciairement mais réussit à négocier un traité de coopération de défense dont le coût a augmenté de plus de 50% depuis le dernier traité (85 millions d'euros au lieu de 55). Début mars nous avons saisi l'actuel premier ministre de l'impossibilité de faire réaliser une commission rogatoire internationale avec ce pays, sans qu'il ait jugé utile de nous répondre à ce jour. Il est pourtant inconcevable au regard des accords de coopération liant la France et Djibouti, que ces actes d'instruction ne puissent être réalisés.

C'est dans ces conditions que nous nous apprêtons à commémorer le 18 octobre prochain, le trentième anniversaire de l'assassinat de mon mari, troisième magistrat à avoir été assassiné sous la Vème république.

Elisabeth Borrel
ses enfants



Francis Xavi
BORREL

